RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Rénovation énergétique partielle de Briffaut A

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 11 décembre 2026 à 16:00

N° du RC : 26TXM032

Université Grenoble Alpes
Direction générale déléguée patrimoine aménagement
et transition énergétique
Cs 40700
38 400 Saint Martin d'Hères

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Rénovation énergétique partielle de Briffaut A
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	7
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....5
1.6 - Réalisation de prestations similaires....5
2 - Conditions de la consultation....5
2.1 - Délai de validité des offres....5
2.2 - Forme juridique du groupement....5
2.3 - Variantes....5
2.4 - Développement durable....5
3 - Les intervenants....6
3.1 - Maîtrise d'œuvre....6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier....6
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie....6
3.4 - Contrôle technique....6
3.5 – Sécurité et protection de la santé des travailleurs....6
4 - Conditions relatives au contrat....6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité....7
5 - Contenu du dossier de consultation....8
6 - Présentation des candidatures et des offres....8
6.1 - Documents à produire....8
6.2 - Présentation des variantes....10
6.3 - Visites sur site....10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....11
7.1 - Transmission électronique....11
7.2 - Transmission sous support papier....12
8 - Examen des candidatures et des offres....12
8.1 - Sélection des candidatures....12
8.2 - Attribution des marchés....13
8.3 - Suite à donner à la consultation....13
9 - Renseignements complémentaires....13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....13
9.2 - Procédures de recours....14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Rénovation énergétique partielle de Briffaut A

Lieu(x) d'exécution :
Département Sciences Drôme Ardèche
38 rue Barthélémy de Laffemas
26000 Valence

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Façade
02	Etanchéité
03	Menuiserie - occultation
04	Démolition - gros œuvre
05	Electricité
06	Plâtrerie - peinture
07	Ventilation

Le lot 1 comprend une tranche optionnelle « Isolation semi-entérée »

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45443000-4	Travaux de façade
02	45261420-4	Travaux d'étanchéification
03	45421000-4	Travaux de menuiserie
04	45223220-4	Travaux de gros oeuvre
05	45310000-3	Travaux d'équipements électrique
06	45442100-8 et 45410000-4	Travaux de peinture et Travaux de plâtrerie
07	45331210-1	Travaux d'installation de ventilation

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Cependant, en cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base, ils ne peuvent répondre qu'à l'offre de base ou qu'à la variante. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
01	Bardage support d'enduit en plaques de ciment. Cette variante annule et remplace l'article 2.9 Systeme d'isolation thermique par l'exterieure comprenant les §2.9.1 et §2.9.2. Elle concerne un Systeme de bardage rapporte a lame d'air ventilee, constitue de plaques de ciment arme fixees sur ossature metallique en profiles d'acier galvanise, avec isolation thermique par l'exterieur sous enduit.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Eutopia architecture
10 rue Marius Patinaud
42000 Saint-étienne

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Architecture - structure - économie - fluides.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

ALPES CONTROLES
Agence de Valence
19 bis rue Jean Bertin
26000 Valence

Tél. : 0476913790
Fax. : 0476913791

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

LP/LE/S/PS/P1/F/Pha/Th/Hand/ATT HAND/Av/PV/VIEL

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et la protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

ALPES CONTROLES
Agence de Valence
19 bis rue Jean Bertin
26000 Valence

Tél. : 0476913790
Fax. : 0476913791

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni dans le dossier de consultation des entreprises.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement formalisé auprès de l'attributaire pressenti.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chacun des lots
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) de chacun des lots
- DC1 - Lettre de candidature
- DC2 - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- Annexe 1 au RC - Attestation sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner
- Le cadre de réponse de chacun des lots
- Le document repérage amiante avant travaux
- Le document repérage plomb avant travaux
- Le plan d'installation de chantier sommaire
- Le cahier des charges SSI
- Les notes de calculs structures
- Le RICT
- le PGC (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- La déclaration de projet de travaux (DT)

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr. Une fois sur la page, vous devrez suivre les étapes suivantes :
1/ Sur l'écran d'accueil sélectionner l'onglet "recherche avancée"
2/ Puis sélectionner l'onglet "recherche d'une procédure multicritères"
3/ Ensuite dans l'onglet entité publique sélectionner "Établissements et organismes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (75005 Paris)"
4/ Puis dans l'onglet déroulant qui apparait sélectionner EOESRI / UGA - Université Grenoble Alpes

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Lot 01 : 120 000 € HT Lot 02 : 155 000 € HT Lot 03 : 250 000 € HT Lot 04 : 30 000 € HT Lot 05 : 40 000 € HT Lot 06 : 10 000 € HT Lot 07 : 92 000 € HT	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années.	Non	Non
Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années	Lot 01 : 4 (hors encadrement) Lot 02 : 4 hors encadrement) Lot 03 : 4 (hors encadrement) Lot 04 : 3 (hors encadrement) Lot 05 : 3 (hors encadrement) Lot 06 : 2 (hors encadrement) Lot 07 : 3 (hors encadrement)	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
lot 01 : qualibat 3421 (ou équivalent)	Non
lot 02 : Qualibat 3211 (ou équivalent)	Non
Lot 03 : qualibat 4311 (ou équivalent)	Non
Lot 4 : qualibat 2111 (ou équivalent) et qualibat 1112 (ou équivalent)	Non
Lot 05 : qualifelec LCP (ou équivalent)	Non
Lot 07 : qualibat 5412 (ou équivalent)	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le cadre de réponse complété, portant notamment sur : - les éléments administratifs - les éléments financiers - les éléments techniques constituant l'offre du candidat portant sur : ¤ La pertinence de la méthodologie ¤ La pertinence des moyens humains ¤ La pertinence des modes opératoires en site occupé ¤ La pertinence des mesures RSE proposées pour l'exécution des prestations	Non

En cas de contradiction entre une/plusieurs clause(s) contenue(s) dans d'éventuelles conditions générales de vente remises par le candidat dans son offre et les clauses établies par l'UGA, ces dernières prévalent.

Dans la mesure du possible, il est demandé aux candidats de remettre les pièces financières et les cadres de réponses aux formats excel et/ou word.

Concernant les quantités mentionnées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, il appartient aux candidats, le cas échéant, de signaler au pouvoir adjudicateur via le profil acheteur mentionné ci-dessus les différentiels de quantités qu'ils ont constatés afin que le pouvoir adjudicateur puisse procéder aux modifications éventuelles des quantités. Les quantités mentionnées dans la décomposition du prix global et forfaitaire ne doivent pas être modifiées par les candidats de leur propre initiative. Pour Rappel, la DPGF n'est contractuelle que pour son prix global et pour la décomposition des ouvrages et non sur les quantités.

L'acte d'engagement ne sera pas remis au moment du dépôt de l'offre, il sera complété et signé par l'attributaire pressenti.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats qui répondent à la variante présenteront un dossier général " variantes ". Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Pour l'ensemble des lots une visite sur site est préconisée. Cette visite est libre et les candidats sont invités à prendre connaissance de la façade extérieure.

Pour le lot menuiserie, les candidats sont incités à prendre contact avec le pouvoir adjudicateur qui propose des visites encadrées. Cette visite si elle est fortement conseillée reste facultative.

Les conditions de cette visite facultative pour le lot menuiserie sont les suivantes :
Dates de visite programmées :
Mercredi 18 novembre après-midi 14h00
Mercredi 25 novembre à 14h00

Modalités pour s'inscrire aux visites programmées :
dgdpat-immobilier@univ-grenoble-alpes.fr

antoine.cabanne@univ-grenoble-alpes.fr

Aucune autre date de visite ne pourra vous être proposée.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse mentionnée précédemment à l'article "contenu du dossier de consultation".

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.
Le pouvoir adjudicateur recommande fortement aux candidats de n'utiliser que des caractères alphanumériques lors du nommage de leurs fichiers et d'éviter l'utilisation de caractères spéciaux (accents, tirets, apostrophes, slash...) au risque d'engendrer un dysfonctionnement lors du téléchargement de votre pli. Le poids du pli déposé sur la plateforme doit être inférieure à 1 Go. Il s'agit d'une limitation de la plateforme Place et tout dépôt d'un pli supérieur risque d'entrainer un incident technique et la non prise en compte de l'offre déposée.
Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Adresse postale :
Université Grenoble Alpes
Direction des Achats
Service de la Commande Publique
CS 40700
38058 GRENOBLE Cedex 9

Adresse physique :
Université Grenoble Alpes
Direction des Achats
Service de la Commande Publique
Bâtiment A Stendhal bureau A004B
1180 rue des universités
38400 Saint-Martin-d'Hères

Les copies de sauvegarde pourront être réceptionnées du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour l'ensemble des lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Pertinence de la méthodologie générale des travaux proposée par l'entreprise, de la préparation à la réception des travaux	25.0
3-Pertinence des moyens humains affectés pour la réalisation des travaux et le respect du planning	20.0
4-Pertinence des modes opératoires en site occupé	10.0
5-Pertinence des mesures RSE proposées pour l'exécution des prestations	5.0

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le pouvoir adjudicateur transmettra à ce candidat l'acte d'engagement, pour signature électronique (de préférence au format PAdES) ou à défaut pour signature manuscrite.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches-publics.gouv.fr

Pour rappel, concernant les quantités mentionnées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, il appartient aux candidats, le cas échéant, de signaler au pouvoir adjudicateur via le profil acheteur mentionné ci-dessus les différentiels de quantités qu'ils ont constatés afin que le pouvoir adjudicateur puisse procéder aux modifications éventuelles des quantités. Les quantités mentionnées dans la décomposition du prix global et forfaitaire ne doivent pas être modifiées par les candidats de leur propre initiative.

Dans le cas où des différences de quantités seraient constatées entre les différentes pièces du DCE et les DPGF, il convient de chiffrer en se basant sur les quantités indiquées dans les DPGF qui pour rappel, ne doivent pas être modifiées par les candidats de leur propre initiative.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Durant la procédure de passation, tous les échanges et toutes les communications entre les candidats et le pouvoir adjudicateur se feront sur ce profil acheteur.

- Jusqu'à la date limite de remise des offres : les échanges se font via l'adresse mail renseignée lors du retrait du DCE et/ou lors du dépôt d'une question adressée au pouvoir adjudicateur.
- A compter de la date limite de remise et des offres : les échanges se font via l'adresse mail renseignée lors du dépôt de l'offre et/ou précisée dans le cadre de réponse.

Les candidats sont donc invités à enregistrer une adresse mail régulièrement consultée.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Comité consultatif régional de règlement amiable des litiges
DIRECCTE-CCIRA
3 rue de la charité
69268 Lyon CEDEX 02